

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'HYDRO ONE NETWORKS INC. ET PETERBOROUGH DISTRIBUTION INC.

Peterborough Distribution Inc. a déposé une requête en vue de fusionner avec Peterborough Utilities Services Inc. et de vendre son réseau de distribution d'électricité à Hydro One Networks Inc.

Apprenez-en plus. Donnez votre avis.

Peterborough Distribution Inc. a déposé une requête en vue de fusionner avec Peterborough Utilities Services Inc.; de transférer son permis de distribution et ses tarifs à la société fusionnée (AmalCo); et de vendre son réseau de distribution d'électricité à 1937680 Ontario Inc. L'autorisation du transfert du permis de distribution et des tarifs d'AmalCo à 1937680 Ontario Inc. fait également partie de la requête. Hydro One Inc. est la société mère de 1937680 Ontario Inc.

1937680 Ontario Inc. a déposé une requête en vue d'exploiter le réseau de distribution pour une durée allant jusqu'à 18 mois pendant l'intégration du réseau de distribution d'électricité à celui d'Hydro One Networks Inc. 1937680 Ontario Inc. a déposé une requête en vue de céder son réseau de distribution d'électricité à Hydro One Networks Inc. jusqu'à l'achèvement de l'intégration. L'autorisation de transfert des tarifs à Hydro One Networks Inc., de modifier le permis de distribution d'électricité d'Hydro One Networks Inc., et d'annuler le permis de distribution de 1937680 Ontario Inc. font également partie de la requête.

Hydro One Networks Inc. indique que les contribuables n'auront rien à payer pour les frais liés à la transaction, ni cotisation, ni frais initiaux associés à l'intégration.

La requête fait également l'objet d'une demande concernant les éléments suivants :

- **Modifier les frais de services spécifiques de Peterborough Distribution Inc. pour les harmoniser aux frais d'Hydro One Networks Inc., au moment du transfert à Hydro One Networks Inc;**
- **Différer l'actualisation des tarifs de distribution d'électricité de Peterborough Distribution Inc. durant 10 ans;**
- **Procéder à une réduction de 1 % des tarifs de distribution d'électricité de base de Peterborough Distribution Inc. pour les clients résidentiels, des services généraux et les utilisateurs importants au cours des cinq premières années; et**
- **Établir un mécanisme de partage des bénéfices de la 6^e à la 10^e année pour partager les bénéfices accrus de la consolidation.**

Pour obtenir la liste complète des demandes d'approbation, veuillez examiner attentivement la présente requête.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande. Nous demanderons aux sociétés de justifier la nécessité de ce changement. Nous écouterons également les propos des personnes et des groupes qui représentent les clients d'Hydro One Networks Inc. et Peterborough Distribution Inc. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation de la demande.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **9 janvier 2019**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2018-0242**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre ou participer en tant qu'intervenant, ou pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez entrer le numéro de référence **EB-2018-0242** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Les requérants ont demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez justifier votre demande par écrit à la CEO avant le **9 janvier 2019**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu des articles 86(1) c), 86(1) a), 78, 18, 77(5) et 74 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario

Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario